

ENCORE PLUS, SANS FRAIS ADDITIONNELS

Prestation en cas de perte d'autonomie totale

Comment feriez-vous pour régler vos obligations financières si vous étiez incapable d'occuper votre emploi en raison d'une perte d'autonomie totale² ?

Source inclut automatiquement la prestation en cas de perte d'autonomie totale. Grâce à cette prestation, advenant la perte d'autonomie totale de la personne assurée avant l'âge de 60 ans, l'assureur verse au preneur, de son vivant, un montant égal à 50 % du versement mensuel souscrit, jusqu'à un maximum de 200 000 \$. Ces versements permettent à la personne assurée et à sa famille de bénéficier d'un soutien financier réconfortant.

Source est aussi idéale pour remplacer une pension alimentaire

Pour un conjoint séparé ou divorcé, l'assurance vie temporaire à versements mensuels peut s'avérer une solution de remplacement au paiement mensuel d'une pension alimentaire et permettre ainsi à son ou ses enfants de compter sur un soutien financier pour poursuivre des études ou combler certains besoins.

2. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.



Les avantages de Source

- Montant non imposable versé chaque mois
- Préserve le niveau de vie actuel de la cellule familiale
- **Empêche la dilapidation des fonds** ou le risque d'épuiser le capital avant terme
- **Élimine la gestion** d'un montant forfaitaire et **les risques** liés à son rendement
- **Facilite le suivi budgétaire familial** et permet la **planification à long terme**.



Choix de versements mensuels variant de 500 \$ à 10 000 \$

L'AVANTAGE SUCCESSORAL INCLUS³

Cette garantie prévoit le remboursement **d'honoraires et de frais juridiques allant jusqu'à 1 000 \$⁴**, pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'incapacité.

3. Offert dans la province de Québec seulement.

4. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.



La Capitale

Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages et la flexibilité des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Ce document ne donne qu'un aperçu des protections offertes. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

K064 (10-2011)



100 %

Assurance vie

Source
Revenu mensuel
pour vos proches

Assurance
vie temporaire
à versements
mensuels
garantis

La Capitale
Assurance et
services financiers





Une source de revenu pour préserver l'équilibre de la famille

Source propose deux types de protection aux personnes âgées de 18 à 75 ans, soit à durée fixe ou à durée décroissante et des termes de 25, 20 ou 15 ans.

À DURÉE FIXE

Au décès de la personne assurée, le bénéficiaire reçoit chaque mois un revenu garanti pendant la durée du terme choisi, à condition que le contrat d'assurance soit en vigueur.

Exemple de Simon et Julie : À l'âge de 40 ans, Simon souscrit une assurance vie Source à durée fixe de 20 ans, ce qui signifie qu'il est couvert jusqu'à l'âge de 60 ans, et il désigne Julie comme bénéficiaire. S'il décède à 55 ans, sa conjointe¹ Julie recevra des versements mensuels pendant les 20 prochaines années.

À DURÉE DÉCROISSANTE

Au décès de la personne assurée, le bénéficiaire reçoit chaque mois un revenu garanti jusqu'à l'expiration du terme choisi, à condition que le contrat soit en vigueur.

Exemple de Simon et Julie : À 40 ans, Simon souscrit une assurance vie Source mais choisit la durée décroissante avec terme de 20 ans, ce qui lui permet d'être protégé jusqu'à l'âge de 60 ans et il désigne Julie comme bénéficiaire. Il décède à 55 ans. Comme il reste 5 ans au contrat de Simon, sa conjointe¹ Julie recevra des versements mensuels pendant les 5 prochaines années.

1. Advenant le décès du bénéficiaire désigné et qu'un autre bénéficiaire n'est pas désigné, la succession du preneur (Simon dans notre exemple) recevrait le versement mensuel jusqu'à l'échéance du terme choisi.

Source

Pour garantir à vos proches un revenu mensuel fixe, non imposable

Source est une assurance vie temporaire à versements mensuels qui préserve la qualité de vie des membres de votre famille advenant le décès d'un conjoint. Contrairement à la majorité des protections qui versent un montant forfaitaire au décès de la personne assurée, Source verse un montant mensuel non imposable au bénéficiaire.

Cette solution abordable permet donc à la famille de maintenir son niveau de vie actuel comme si vous étiez toujours là pour veiller sur elle.

Connaissez-vous bien les besoins mensuels de votre famille ?

Exemple de budget mensuel : Simon et Julie, parents de Maxime, 10 ans, et de Sophie, 8 ans

- Revenu familial brut de 70 000 \$
- Une fois l'impôt prélevé, le reste va aux dépenses annuelles qui s'élèvent ici à 48 372 \$ (4 031 \$ × 12 mois)

BUDGET MENSUEL FAMILIAL	Montant
Alimentation (épicerie, restaurant)	700 \$
Vêtements pour toute la famille	320 \$
Logement (électricité, assurances, chauffage, taxes, etc.)	1 055 \$
Entretien, frais domestiques et accessoires d'ameublement et de décoration, services divers (téléphone, câblodistribution/satellite, services Internet, aide domestique, frais de garde, etc.)	491 \$
Transports (véhicule, essence, réparations, permis, assurances, stationnement, etc.)	771 \$
Santé et soins personnels (médicaments, produits pharmaceutiques, soins dentaires et de la vue, etc.)	140 \$
Loisirs, culture et divers (sorties, jeux, matériel informatique, camps pour enfants, voyages, frais scolaires, etc.)	195 \$
Services financiers (épargne, retraite, placements, assurances vie/santé, projets, etc.)	358 \$
TOTAL	4 031 \$

L'exemple de Julie et Simon reflète leur réalité. Toutefois, ces données sont très variables d'une situation familiale à l'autre. Un seul revenu ne suffirait sans doute pas à la famille pour conserver son rythme de vie.

Avez-vous un portrait clair de votre propre situation financière ?

Afin de bien connaître les besoins mensuels de votre famille, deux règles importantes s'appliquent :

- 1) avoir un **budget familial** ;
- 2) obtenir une **analyse de votre situation financière** par un conseiller en sécurité financière.

Ces mesures sont primordiales pour toujours avoir une vue d'ensemble de vos besoins et vous assurer de pouvoir prendre soin des vôtres chaque mois.

Une solution abordable qui permet à la famille de maintenir son niveau de vie actuel

